

L'actionnariat solidaire se renforce et se munit d'un guide pratique !

FAIR publie un guide de l'actionnariat solidaire, pour accompagner, pas à pas, les acteurs de l'ESS dans leur démarche d'ouverture de capital



Paris, le 28 mars 2022 – *Face aux nombreux défis sociaux et environnementaux exacerbés par la crise sanitaire, l'actionnariat solidaire joue un rôle moteur. Afin d'accompagner les nombreux acteurs mobilisés pour accélérer la transition écologique et solidaire et qui souhaitent se lancer dans l'actionnariat solidaire pour se financer, FAIR, en collaboration avec la Fondation Macif et avec le soutien de la Fondation Crédit Coopératif, publie un guide pratique.*

Près de 12 millions de personnes en situation de pauvreté en France, un chômage qui atteint 8% de la population active, un retard considérable dans la production d'énergie renouvelable citoyenne, 4 millions de personnes qui sont non ou mal logées... Les besoins sociaux et environnementaux explosent en

France. Les structures qui apportent une réponse adaptée sont pourtant nombreuses mais manquent, souvent, de financements pour mener à bien leurs actions.

L'actionnariat solidaire est défini comme la possibilité donnée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire d'ouvrir leur capital aux citoyens (sous forme de parts sociales, actions, titres participatifs, etc.). Il permet à ces entreprises de renforcer leurs fonds propres en s'appuyant davantage sur des investisseurs patients. Et pour les citoyens, d'agir directement via leur épargne, de donner du poids aux acteurs œuvrant à la transition sociale, écologique et/ou économique et de prendre part à la gouvernance de ces structures.

Bien que nécessaire pour financer son activité, se lancer dans cette démarche peut parfois devenir un véritable parcours du combattant pour une entreprise solidaire. A travers ce guide, FAIR a souhaité donner toutes les clés afin de découvrir pas à pas les bonnes pratiques pour entrer dans les arcanes de l'actionnariat solidaire :

Chapitre 1 | Comprendre la réglementation

Ce chapitre fait le point sur les principales règles d'une Offre au Public de Titres Financiers (OPTF), sur l'IR-PME ESUS et donne de nombreux conseils pour concevoir un prospectus.

Chapitre 2 | Préparer sa levée de fonds

Qui sont les investisseurs citoyens et que veulent-ils ? Quelles questions se poser avant de se lancer ?

Chapitre 3 | Lancer sa campagne et communiquer

Il s'agit ici de donner la recette d'une bonne communication, de choisir les bons outils et de faire le focus sur la réglementation en vigueur.

Chapitre 4 | Animer et impliquer son réseau citoyen

A travers quelques cas d'études, FAIR donne dans ce chapitre les bonnes pratiques à avoir.



« Au cœur de la finance à impact social, la démarche d'actionnariat solidaire représente un engagement marquant, aussi bien pour l'actionnaire qui accompagne par son investissement le développement d'une structure de l'économie sociale et solidaire ; que pour la structure qui se lance dans cette démarche et doit passer par un véritable parcours du combattant pour en maîtriser les techniques et subtilités. » souligne **Lydie Crépet, Directrice**

Ressources Financières d'Habitat et Humanisme.

« Nous observons la croissance du nombre de structures de l'ESS réfléchissant à ouvrir leur capital aux citoyens. Une stratégie permettant d'accélérer la transition sociale et écologique mais qui se révèle complexe et chronophage pour les porteurs de projet. Il fallait donc imaginer une solution collective pour contribuer au changement d'échelle de l'actionnariat solidaire. » ajoute **Marcela Scaron, Secrétaire Générale de la Fondation Macif.**



Découvrez le guide de l'actionnariat solidaire :
« ouvrir son capital aux citoyens »

Agence Wellcom : Milène Cormier / Charlotte Filaudeau
finansol@wellcom.fr | 01 46 34 60 60

A propos de FAIR

FAIR est née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire, et l'iiLab, laboratoire d'innovation sur l'impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR fédère plus de 120 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles et personnalités engagées. FAIR gère un label, le label Finansol, qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Près de 180 produits sont aujourd'hui labellisés Finansol. www.finance-fair.org